

M
Né.e le
à
Nationalité :

L'Eclaircie
126, rue de Basseau
16000 Angoulême

**Monsieur le Président du Conseil
départemental de la Charente
Aide sociale à l'enfance
31, boulevard Émile Roux
16000 Angoulême**

Envoi en lettre recommandée avec accusé de réception
LRAR n°

Objet : Demande de communication de l'avis motivé et du rapport d'évaluation sociale me concernant conformément à l'article 9 de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article R. 221-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de l'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille NOR : SSAA1920987A

Monsieur le Président du Conseil départemental,

À l'issue d'un entretien d'évaluation que j'ai passé le _____, j'ai fait l'objet d'une décision de refus de prise en charge à l'aide sociale à l'enfance qui m'a été notifiée le _____ (voir la décision en pièce jointe).

Je vous remercie de bien vouloir me communiquer copie **de l'avis motivé et du rapport d'évaluation sociale du ou des évaluateurs** à l'adresse ci-dessus, comme le prévoit l'article 9 de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article R. 221-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de l'évaluation des personnes se présentant comme mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille :

« Si la personne évaluée en fait la demande, le président du conseil départemental lui communique, outre sa décision, le rapport d'évaluation sociale et l'avis motivé du ou des évaluateurs. »

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président du Conseil départemental, mes salutations distinguées.

Angoulême, le

Pièce jointe : Copie de la décision de refus de prise en charge à l'aide sociale à l'enfance